



Les Etoiles De Mer

35 Avenue des Sableaux – 44250 Saint Brévin les Pins
mamlesetoilesdemer@gmail.com

 09.81.13.76.76

La Maison d'Assistantes Maternelles

Plusieurs assistantes maternelles accueillent des enfants dans un local autre que leur domicile personnel. Ce local, en général une maison, est alors appelé Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Les Assistantes Maternelles préservent les obligations liées à leur métier puisque les contrats qu'elles signent avec leurs employeurs (parents) leur sont personnels. Elles s'occupent des enfants dont elles ont la responsabilité. En cas de maladie, l'enfant peut ne pas être accueilli dans la MAM.

L'avantage pour l'enfant reste le même qu'au domicile. L'enfant âgé de 0 à 4 ans a son Assistante Maternelle et bénéficie en parallèle d'activités collectives avec les autres enfants de la maison, ceci lui permet d'apprendre à se sociabiliser dès son plus jeune âge tout en respectant son propre rythme.

Les parents financent les frais d'accueil de leur enfant de la même façon qu'au domicile d'une Assistante Maternelle et bénéficient au même titre des différentes aides de la CAF pour l'accueil de leur enfant.

Notre volonté est d'offrir un lieu d'accueil professionnel et sécurisant, notre projet pédagogique prônant la motricité libre et l'autonomie pour les 12 enfants que nous pouvons accueillir simultanément.

La MAM est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h00.

Le calcul de la mensualisation pour un accueil se fera sur 44 semaines par an.

Nos tarifs d'accueil* sont de :

- 5€ brut de l'heure à partir de 40h (+10% de congés payés mensuel à régulariser sur le mois de juin)
- 5.50€ brut de l'heure de 30h à 39h45 (+ 10% de congés payés mensuel à régulariser sur le mois de juin)
- 6.00 € brut de l'heure pour un contrat de moins de 30h (+ 10% de congés payés à régulariser sur le mois de juin)
-

Indemnités d'entretien*:

- 4.50€ net par jour

Indemnités de repas* (à partir d'un an) :

- 3.00€ net par jour pour le déjeuner
- 1.00€ net par jour pour le goûter

Ces indemnités sont dûes uniquement les jours de présence de l'enfant à la MAM.

Une cotisation de 38€* par an pour l'adhésion à notre association est demandée.

(*Tarifs susceptibles d'être modifiés)

Isabelle, Corinne et Mauranne